Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20230224-DEL23-13-8-CC
Date de télétransmission : 29/08/2023
Date de réception préfecture : 29/08/2023

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

COMMUNE DE REVENTIN-VAUGRIS

AVENANT N°1

CONVENTION

ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE (ZAE) ET MISE À DISPOSITION PARTIELLE DES SERVICES D'UNE COMMUNE MEMBRE

COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Entretien des zones d'activité économique (ZAE) et mise à disposition partielle des services d'une commune membre pour des missions

---

Entre
Vienne Condrieu Agglomération (la communauté d'agglomération) d'une part, représentée par son Président, Thierry KOVACS autorisé par délibération n°23-13 du 31 janvier 2023,

Et
La Commune de REVENTIN-VAUGRIS d'autre part, représentée par son Maire, Edith RUCHON, autorisée par délibération du 20 Février 2023,

L'article 6 est modifié comme suit :

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est prolongée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le 24 Février 2023,

Pour Vienne Condrieu Agglomération,
Le Président

Pour le Président
La 1ère Vice-Présidente

Claudine PERROT-BERTON

Pour la Commune de Reventin-Vaugris
Le Maire
Edith RUCHON